

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 27 Février 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Philippe FERLET, Alain GORNEAU Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIOT, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL. Absents excusés : M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Boquant Mmes Nathalie LAMBERT pouvoir à Mme Renvoyé Absents non excusés : Secrétaire de séance : Mme Ismérie BRUNAT Voyage scolaire
DATE DE CONVOCATION			
14/02/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
- 6 MARS 2024			
N° d'ordre de la délibération			
0001-24			

La Classe de CM1 CM2 a l'opportunité de pouvoir faire une classe découverte ayant pour thème : Astronomie au centre de Vacoline à ALLEVARD (38).

Ce séjour concernerait les 20 élèves de la classe (dont 10 de CHAILLEY) et se déroulerait du 10 au 14 Juin 2024.

Le coût global du séjour est de 10 765 € soit 538,25 €/enfant.
Gratuité pour les 2 accompagnateurs.

Sur proposition des Maires du RPI et des membres de la Commission des Écoles qui ont étudié le financement, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- De fixer à 250 €/enfant par participation de la Commune pour les enfants de CHAILLEY qui sera versé à la Coopérative Scolaire de CHAILLEY à l'issue du voyage sur justificatif de la participation des enfants de CHAILLEY ;
- Prennent acte de la gratuité du séjour pour les 2 accompagnateurs ;
- Laisserent au corps enseignant la décision de la répartition restant à charge pour la Coopérative Scolaire et les parents ;
- Mandatent le Maire pour inscrire la dépense au budget et pour en poursuivre l'exécution.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

